



#1

Vieillessement actif & santé au travail

ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Voici la première édition 2022 d'une lettre d'information qui a pour objectif de vous accompagner dans la **prévention des risques d'usure, de désinsertion professionnelle et le maintien en emploi** de vos salariés.

Vous vous interroger sur : Comment se situe votre entreprise ? Quelle démarche et quelles actions mettre en place pour promouvoir un vieillissement actif ? Comment favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives ou des travailleurs handicapés ? Autrement dit, comment **ANTICIPER** les risques de désinsertion professionnelle de vos salariés ? Cette lettre vous permettra de mieux connaître les dispositifs et outils existants, mais aussi les différents Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises et les ressources santé pour mieux agir. Elle paraîtra tous les 2 mois.

Au cœur de cette démarche, nous avons identifié 3 étapes : **DIAGNOSTIQUER, S'INFORMER ET AGIR.**

Nous restons à l'écoute de vos suggestions pour adapter le contenu de la lettre à vos attentes.

POURQUOI S'INTERESSER AU VIEILLISSEMENT ACTIF ET AU MAINTIEN EN EMPLOI DE VOS SALARIÉS ?

MAINTENIR VOS SALARIÉS DANS L'EMPLOI, C'EST GARANTIR :

<p>LA PERFORMANCE SOCIALE</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Éviter la perte de compétences liées à un arrêt de travail prolongé ou une procédure d'inaptitude. • Favoriser la transmission des savoir faire dans l'entreprise. • Favoriser le climat social. • Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. 	<p>LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Préserver sa productivité. • Agir contre l'absentéisme. • Favoriser la qualité. • Optimiser les organisations. • Réduire les coûts liés aux procédures de licenciement pour inaptitude. 	<p>LA SÉCURITÉ JURIDIQUE</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la santé et la sécurité des salariés par des actions de prévention. • Reclasse le salarié touché par une procédure d'inaptitude au poste de travail. • Employer des travailleurs handicapés.
---	---	--



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020



1. DIAGNOSTIQUER

La première étape pour votre entreprise est d'**IDENTIFIER LES PROBLEMATIQUES**.

Il s'agit de repérer les contraintes professionnelles des salariés et de voir comment ils y font face au regard des ressources mises à leur disposition, de leur histoire professionnelle, de leur âge, de leur état de santé, de l'histoire de l'entreprise...

Voici un exemple d'**OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC** :

VOTRE POINT DE DÉPART
Où en est votre entreprise ?

Comment utiliser ce questionnaire ?

- Faites le point sur la situation dans l'entreprise en répondant aux questions.
- Si vous avez une majorité de réponses «■», continuez dans votre démarche.
- Si vous avez plusieurs réponses «▲» ou «●», reportez-vous aux repères proposés page suivante.

QUELQUES QUESTIONS POUR FAIRE LE POINT DANS MON ENTREPRISE	Oui	Non	Ne sait pas
Face à des signaux d'alerte...			
Constatez-vous régulièrement des arrêts de travail prolongés ou répétitifs ?	▲	■	●
Rencontrez-vous des difficultés à organiser le travail en raison de salarié(s) en arrêt de travail prolongé ou répétitif ?	▲	■	●
L'encadrement a-t-il des difficultés à gérer la fatigue de salarié(s) ayant des problèmes de santé ?	▲	■	●
Existe-t-il des tensions au sein des équipes du fait de la surcharge de travail liée à l'absence de salarié(s) ayant des problèmes de santé ?	▲	■	●
Avez-vous dû, ces 2 dernières années, licencier pour inaptitude des salariés ayant des problèmes de santé ?	▲	■	●
... Les actions que vous menez			
Rencontrez-vous des difficultés à identifier les salariés ayant des problèmes de santé ?	▲	■	●
Face à un problème de santé d'un de vos salariés, savez-vous comment procéder ?	■	▲	●
Face à un problème de santé d'un de vos salariés, savez-vous sur qui vous appuyer ?	■	▲	●
Avez-vous connaissance des aides que vous pouvez mobiliser pour maintenir dans l'emploi vos salariés ?	■	▲	●
Avez-vous mis en place une démarche volontaire en matière de maintien dans l'emploi ?	■	▲	●

Pour aller plus loin : Découvrez le kit d'outils sur le site du PRST Occitanie.

Télécharger le kit vieillissement actif, dont un outil démographique : outil-excel-structure-demographique.doc.xlsm (live.com)



2. S'INFORMER

CONNAITRE LES ACTEURS RESSOURCES est essentiel :

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET L'EQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE :

Aider à gérer cette problématique en apportant des solutions concrètes et adaptées à chaque cas.

Par exemple, il peut proposer des aménagements de poste, mettre en place une visite de pré-reprise qui est organisée en cas d'arrêt de travail prolongé pour le salarié dont le problème de santé annonce des difficultés probables à reprendre son poste de travail.

LE MÉDECIN TRAITANT : il connaît le salarié et peut être mis en relation avec le médecin du travail pour coordonner le parcours de soin. Il peut prescrire des arrêts maladie et du temps partiel thérapeutique.

LE MÉDECIN CONSEIL : Le médecin conseil s'assure que l'arrêt de travail soit justifié, que le salarié puisse bénéficier des indemnités et décide la reprise d'activité professionnelle.

LE SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT (et de la MSA pour les entreprises agricoles) : Le service social est composé d'assistants sociaux qui informent les malades sur leurs droits en matière de prestations sociales, de prise en charge des soins, d'accès à la formation, etc. Notons que le service prévention de la Carsat ainsi que le Service de Prévention et de Santé au Travail de la MSA peuvent également être mobilisés.

CAP EMPLOI : En appui du médecin du travail, ils interviennent dans l'accompagnement individuel des personnes et des entreprises : aménagement des situations de travail, mobilisation des dispositifs et des aides financières de l'AGEFIPH et du FIPFHP.

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS : Elles connaissent les effets des maladies et ont une démarche d'éducation à la santé très importante, notamment dans les entreprises.



Pour aller plus loin

3. PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ GLOBALE DES SALARIÉS

Zoom sur le SPORT EN ENTREPRISE

La MAISON DU SPORT porté par l'association Nîmes sport santé.

[Télécharger la plaquette de présentation](#)

OBJECTIF : Promouvoir l'activité physique et sportive et lutter contre la sédentarité dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse en facilitant l'accès des personnes malades chroniques et par la mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'Activité Physique Adaptée (APA).



Vous avez un salarié porteur d'une pathologie chronique

LE DISPOSITIF BOUGER SUR ORDONNANCE

Le dispositif propose un **accompagnement personnalisé** à la reprise d'une activité physique et/ou sportive adaptée à destination des personnes atteintes de maladies chroniques.



[Dépliants pour les pratiquants](#)

Vous souhaitez préserver la santé de vos salariés

Des travaux récents ont montré les effets positifs, sur la santé des salariés, d'une pratique sportive régulière dans le cadre professionnel : *diminution de l'absentéisme, augmentation de la capacité de travail, bien-être.*



L'association Nîmes sport santé propose des actions spécifiques de sport en entreprise.

Dépliant pôle sport entreprise : [Page 1](#) ; [Page 2](#)

4. Des ressources disponibles en prêt au CODES 30

Qui sommes-nous ?



Le comité d'Education pour la Santé du Gard est une association loi 1901. Il a pour mission d'aider la population à choisir des modes de vie et des comportements qui préservent et améliorent la santé. Il œuvre dans le domaine de l'éducation pour la santé, dans le but que chaque citoyen acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de gérer sa santé et sa qualité de vie, ainsi que celle de la collectivité.



En centrant nos actions sur les déterminants de santé individuels, collectifs et environnementaux, nous tentons de développer une approche positive et globale de la santé, en complément des approches thématiques et au-delà de la prévention des maladies.

Pour tout renseignement complémentaire :

Patricia SOLER, chargée de projets

Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Gard
15 rue Ste Anne - 30900 NIMES
Tél. : 04.66.21.10.11
Mail : contact@codes30.org - site : www.codes30.org

